

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

TOME II. SAMEDI, 2 JUILLET, 1831. Numéro 26.

HISTOIRE DU CANADA.

SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE DES EVENEMENS DEPUIS
1793 JUSQU'A 1830.

1793. La première session du premier parlement provincial est close, après la passation de six actes. Retour de Lord Dorchester.

1794. Passation de l'acte qui établit les présentes cours de justice. Assertion du privilège des membres de l'assemblée, quant aux prises-de-corps, dans le cas de Mr. Young.

1295. Embargo mis sur la sortie de bled, par proclamation, en conséquence de la mauvaise récolte.

1796. Tentatives faites dans la chambre d'assemblée pour abolir l'usage légal de la langue française. Le général Robert PRESCOLT, succède à Lord Dorchester comme gouverneur général.

1797. Ouverture du second parlement provincial.—Une proclamation annonce qu'il y a dans la province des émissaires français qui s'efforcent de disséminer parmi le peuple les principes de la révolution française.

1798. Mécontentement causé par les abus qui règnent au département de la concession des terres incultes, dont les membres s'approprient de grands espaces, au détriment de ceux qui auraient désiré s'y établir. Différent entre le gouverneur et le juge en chef OSGOODE, à ce sujet.

1799. Sir Robert S. MILNES succède à Robert Prescott, écr. comme Lieutenant Gouverneur. M. C. B. BOUC expulsé par vote de la chambre d'assemblée.

1800. Mort du P. CASOT, le dernier des jésuites du Canada. L'administration des biens de la société passe entre les mains du gouvernement.

1801. Assemblée du troisième parlement provincial. Mr. Bouc ré-expulsé. Etablissement de l'Institution royale pour l'avancement des connaissances.

1803. Il est décidé dans la Cour du Banc du Roi de Montréal, que comme la loi criminelle d'Angleterre et l'acte d'*habeas corpus* étaient en force en Canada, l'état d'esclavage ne pouvait y avoir lieu, et en conséquence tous les esclaves furent déclarés libres.—En conséquence du renouvellement de la guerre entre la France et l'Angleterre, la législature passe des actes pour accroître et étendre les pouvoirs du gouvernement.

1805. Ouverture du quatrième parlement. L'honorable Thomas DUNN président de la province.

1806. Etablissement du journal intitulé *Le Canadien*.

1807 Le général Sir James Henry CRAIG gouverneur général.

1808. Mr. Ezékiel HART expulsé par vote de la chambre d'assemblée, en conséquence de ce qu'il professe la religion juïdaique.

1809. Assemblée du cinquième parlement provincial. Mr. E. Hart expulsé de nouveau, pour la même cause. Difficultés entre le gouverneur et la chambre d'assemblée ; prorogation du parlement et dissolution de la chambre d'assemblée.

1810. Convocation du sixième parlement. La chambre d'assemblée offre de se charger de toutes les dépenses du gouvernement civil. Le gouverneur rejette l'offre comme inconstitutionnelle. Projet de loi pour l'exclusion des juges de la chambre d'assemblée rejeté par le conseil législatif. Expulsion du juge DE BONNE, par un vote de l'assemblée. Dissolution de cette chambre. Conduite arbitraire et violente de l'administration. Destruction de l'imprimerie du *Canadien* ; emprisonnement de l'imprimeur et de plusieurs membres de l'assemblée.

1811. La nouvelle chambre d'assemblée, quoique presque entièrement composée des anciens membres, passe le *bill* expiré " pour la meilleure préservation du gouvernement de sa majesté," dont le gouverneur venait d'abuser. Prorogation du parlement. Départ du général Craig. Sir George Prevost gouverneur général.

1812. Guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Assemblée de la législature. Vote de crédit pour subvenir aux frais de la guerre. Incorporation d'une partie de la milice. Victoires et mort glorieuse du général Brock, lieutenant gouverneur du Haut-Canada.

1813. Défaite du général américain Winchester, par le brigadier Proctor. Les Américains prennent et détruisent la ville d'York, capitale du Haut-Canada. Victoire des Anglais sous le colonel HARVEY, sur les hauteurs de Burlington.—Attaque malheureuse des Anglais contre Sackett's Harbour. Combat naval sur le lac Erié ; prise de la flotille anglaise.—Victoire

remportée par le général américain HARRISON sur le brigadier Proctor et les sauvages sous Tecumseh. Retraite des Anglais.— Levée en masse dans le district de Montréal pour repousser l'invasion dont la province était menacée. Le général américain HAMPTON, à la tête de 7000 hommes, repoussé aux fourches de Chateauguay, par les Voltigeurs et quelques centaines de miliciens, sous le commandement du lieutenant colonel DE SALABERRY, et obligé de se retirer à Plattsburg. Une partie d'une autre armée qui descendait le fleuve, sous le général WILKINSON, est défaite par le colonel MORRISON, et le général américain se retire à Plattsburg et à Sackett's Harbour.

1714. L'armée du général Wilkinson entre dans le Bas-Canada, est repoussée à Lacolle par le major HANDCOCK, et se retire dans les Etats-Unis. Le général américain BROWN se rend maître du fort Erié. Bataille de Bridgewater; engagements et succès divers dans le Haut-Canada. Sir George Prevost, à la tête de 11,000 hommes, entre dans les Etats-Unis, attaque Plattsburg, défendu par 1,500 hommes de troupes régulières et quelque milice, et est repoussé avec une perte considérable. La flottille anglaise du lac Champlain défaite et prise par le commodore américain MACDONOUGH. Paix entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Accusations portées en Angleterre contre sir George Prevost.

1815. Sir Gordon DRUMMOND administrateur en chef. John WILSON, écuyer, administrateur.—Accusations portées par la chambre d'assemblée contre l'hon. Jonathan SEWELL, juge en chef de la province, et l'hon. James MONK, juge en chef du district de Montréal. Commencement des démêlés hostiles des compagnies rivales de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest.

1816. Sir John Coape SHERBROOK, gouverneur général.

1817. Mr. le juge FOUCHER accusé par la chambre d'assemblée.

1818. Le gouverneur annonce aux deux chambres de la législature, que le gouvernement de sa majesté accepte l'offre qu'a faite la chambre d'assemblée de pourvoir aux dépenses civiles de la province.

1819. Administration et mort du duc de RICHMOND. L'hon. J. Monk, président. La chambre d'assemblée se déclare, incompétente pour procéder aux affaires, en conséquence de ce que le retour de l'élection du membre pour le comté de Gaspé n'est pas encore reçu.—Sir Peregrine MAITLAND. Le comte de DALHOUSIE gouverneur général.

1821. Commencement des différens entre le gouverneur et la chambre d'assemblée au sujet des finances, et provenant en grande partie des résolutions du conseil législatif.

1822. Le projet de l'union législative du Haut et du Bas-

Canada, tramé dans la vue de rendre la représentation canadienne nulle, introduit dans le parlement impérial, à l'insu des habitans de ces provinces. Réclamations énergiques de la presse périodique; indignation de la population canadienne, assemblées publiques, nomination de comités constitutionnels, requêtes, et mission en Angleterre de MM. L. J. PAPINEAU et John NEILSON.

1824. Continuation des différens entre l'administration et la représentation. Acte impérial du Commerce du Canada. Départ du gouverneur pour l'Angleterre.

1825. Administration conciliatoire du lieutenant gouverneur, Sir Francis Nathaniel BURTON. Retour du gouverneur général.

1826. Acte impérial des tenures du Canada.—Renouvellement des difficultés financières. Irritation.

1827. Accroissement des difficultés et de l'irritation. Prorogation et dissolution du parlement. Assemblées populaires: destitutions nombreuses dans la milice et la magistrature. Réélection des mêmes membres de l'assemblée. Refus de Mr. Papineau pour orateur. Prorogation du parlement. Poursuites pour libelles, &c. Assemblées, nomination de comités, pétitions pour demander le redressement des griefs et le rappel de lord Dalhousie: MM. D. B. VIGER, J. NEILSON et A. CUVILLIER nommés agens ou députés des pétitionnaires.

1828. Départ des trois députés.—Arrivée de Sir James KEMPT, comme administrateur du gouvernement.—Départ de lord Dalhousie. Convocation du même parlement, et réception de Mr. Papineau pour orateur de l'assemblée.

1829. Expulsion de Mr. Robert Christie de la chambre d'assemblée.—Lois nouvelles concernant la milice et la magistrature. Election de représentans pour les *townships* de l'Est.

1830. Mort de GEORGE IV et avènement de GUILLAUME IV à la couronne. Election générale d'après la nouvel acte de la représentation.—Départ de Sir J. KEMPT.—Lord AYLMER gouverneur général.

APPEL A LA NATION ANGLAISE EN FAVEUR DE LA RE'FORME.

C'EST un fait frappant, dit un journal anglais, qu'un mécontentement général, produisant la sédition, et provoquant des actes de sévérité, a été inconnu dans ce pays, depuis la fin de la rébellion de 1745 jusqu'à l'année 1792, l'espace de temps qui comprend près d'un demi-siècle. Durant tout ce temps, il ne fut jamais trouvé nécessaire de suspendre l'acte d'*habeas*

corpus ni de recouvrir à des moyens extraordinaires pour préserver la paix du pays. En 1792 commença un nouvel ordre de choses : il fut introduit alors un système de coercion et de rigueur, qui a continué, avec de légères interruptions, jusqu'à ce jour ; et d'après l'esprit qui règne généralement dans le pays, on ne peut raisonnablement douter que ce système ne soit autant nécessaire en ce moment qu'il le fut jamais, et qu'il ne doive même devenir le principe habituel et permanent du gouvernement, à moins que le mécontentement du peuple ne soit apaisé par une réforme. Tel est le véritable état de la question : il faut, ou que le gouvernement tranquillise le peuple par des concessions, ou qu'il se prépare à le régir perpétuellement à l'avenir, par la force et la terreur.

Nous prions nos lecteurs de porter attention au catalogue imparfait qui suit des évènements et des procédés qui ont eu lieu dans l'espace de temps dont nous venons de parler.

1792. 21 Mai. Il fut émané une proclamation contre "les assemblées et publications séditieuses," acte à jamais mémorable, comme signalant le commencement de la lutte entre la chambre des communes et le peuple.—1er. Décembre. Il fut émané une proclamation mettant la milice sur pied, et annonçant que "la constitution est mise en danger par des individus mal intentionnés, agissant de concert avec d'autres individus en pays étrangers."

1793. Procès de Muir et de Palmer.

1794, 12 Mai. Sac vert contenant des accusations contre "des sociétés séditieuses."—L'acte d'*habeas corpus* suspendu pour la première fois, depuis la rébellion de 1745.

1795. Janvier. La suspension de l'*habeas corpus* est renouvelée. Novembre. Un *bill* "pour mettre la personne et le gouvernement de sa majesté en sûreté contre des pratiques traîtresses et séditieuses" est passé en loi.

1797. L'acte d'insurrection et d'autres mesures de rigueur sont adoptées en Irlande contre les "Irlandais unis," Il est aussi passé un *bill* pour prévenir les assemblées séditieuses.

1798. L'Irlande est mise sous la loi martiale : la rébellion, qui dura deux ans, occasionna la mort de 100,000 individus.

1799. Janvier. La suspension de l'*habeas corpus* est renouvelée en Angleterre.

1801. Renouvellement de la suspension de l'acte d'*habeas corpus*, et du *bill* pour empêcher les assemblées séditieuses.—*Bill* d'indemnité pour les personnes qui ont détenu ou emprisonné contrairement à la loi des individus mal affectionnés.

1803. Renouvellement de la loi martiale et suspension de l'*habeas corpus* en Irlande.

1805. L'acte d'*habeas corpus* est suspendu de nouveau en Irlande.

1807. L'acte de l'insurrection renouvelé pour l'Irlande.

1810. Mars. Sir Francis Burdett est emprisonné, pour avoir dit que la chambre des communes était corrompue, et que ses procédés étaient illégaux.

1811. Proclamation en Irlande pour l'arrestation de tous les individus qui ont pris part à l'élection de comités catholiques.

1812. *Bill* pour établir le guet et les quartiers, et prévenir les troubles, occasionnés d'abord par les émeutes de Nottingham, mais étendus ensuite à tout le royaume.—*Bill* autorisant la recherche et la saisie des armées, et l'entrée de force chez les particuliers sur simple soupçon, dans la Grande-Bretagne.

1814 *Bill* pour réprimer les désordres en Irlande.

1816. Novembre. Pétitions nombreuses pour la réforme signées avec zèle pour la première fois dans l'histoire d'Angleterre, par les classes ouvrières, dans toutes les parties du pays.

1817. Janvier, Février. Les glaces du carosse du prince régent brisées.—Sac vert.—Comité secret.—Découverte opportune de la conspiration de Spence.—Suspension de l'acte d'*habeas corpus*.—Renouvellement des actes contre les "libelles blasphématoires et séditieux."

1818. Autre sac vert.—*Bill* d'indemnité passé pour les actes illégaux faits par les officiers du gouvernement.

1819. Grandes assemblées pour la réforme dans les villes populeuses. La milice (*yeomanry*) de Manchester, agissant d'après les ordres des magistrats, attaque une assemblée paisible, foule le peuple aux pieds de ses chevaux, tue, blesse ou mutilé plus de cent individus. Les *six fameux bills*, pour réprimer la publication de "libelles séditieux et blasphématoires; pour élever le prix des brochures; pour restreindre le pouvoir de tenir des assemblées publiques; pour empêcher les exercices militaires parmi le peuple; pour chercher et saisir les armes en la possession des gens du peuple, pour empêcher les personnes accusées de libelle de faire remettre le procès à un terme ultérieur. Quelques uns de ces *bills* sont encore en force.

1820 et 1821. Le mécontentement populaire dirigé d'un autre côté par les procédés contre la reine.

1822. Un grand nombre de pétitions sont présentées par l'Ecosse pour la réforme parlementaire. Mort de lord Londonderry, (ci-devant lord Castlereagh.)

1823. Mr. Canning introduit un système de politique plus libéral, tant au-dedans qu'au-dehors; le changement est reçu avec reconnaissance, et il s'établit une trêve entre le parlement et le peuple, dans la Grande Bretagne; mais en Irlande, le mé-

contentement des catholiques occasionne des troubles et conduit à des mesures de rigueur, qu'on peut à peine dire terminées au moment actuel.

1827. Aout. Mort de Mr. Canning. Lord Goderich premier ministre.

1828. Administration du duc de Wellington : sa modération inattendue tranquillise le peuple.

1829. Nouvelles preuves d'une libéralité inattendue; octroi de l'émancipation des Catholiques; révocation de l'acte du *test*; remises de taxes; mesures de réforme; continuation de la trêve entre le parlement et le peuple.

1830. L'appel pour la réforme paraît; l'indignation est excitée par le *bill* d'East Retford; l'union de Birmingham s'établit; un grand nombre de pétitions sont présentées au parlement; les symptômes de mécontentement se renouvellent.

1831. Fin de la trêve entre le parlement et le peuple.— L'union de Birmingham est prête à lever 100,000 hommes pour combattre l'oligarchie. Les pétitions pour la réforme arrivent par milliers; la nécessité d'accorder quelque chose au peuple est admise par tout le monde, dans le parlement et hors du parlement, excepté par le duc de Wellington et par les autres oligarques.

LA COMÈTE DE 1832.

Les journaux français ont beaucoup parlé, il y a deux ans, de la comète qui doit paraître en 1832. Les journaux allemands commencent à entretenir leurs lecteurs des craintes chimériques qu'inspire la future apparition de cet astre. Le fait est que cette comète pourrait s'approcher de la terre beaucoup plus qu'elle ne s'en approchera réellement, sans qu'on dût en concevoir la moindre inquiétude. On sait qu'en 1770, une comète s'approcha à 750,000 lieues de la terre, environ neuf fois plus loin que la lune; et ceux qui s'occupent d'astronomie n'ont point oublié que Lalande a évalué à 13,000 lieues la distance à laquelle une comète pourrait occasionner sur la terre des désordres sensibles. Les craintes que propagent les journaux étrangers viennent de ce que la comète de 1832 passera très près de l'orbite de la terre (à 4 diamètres et demi, ou 13 à 14,000 lieues); de sorte, qu'en effet, si la terre se trouvait au point de son orbite qui sera un instant voisin de la comète, il pourrait en résulter quelques phénomènes inquiétants; mais ce cas est très loin d'être possible pour l'année 1832.

JE NE VEUX PAS AIMER.

JEUNE beauté, tu vois couler mes larmes,
 Et ton amour veut en vain me calmer ;
 Tes soins touchants redoublent mes alarmes ;
 Ah ! laisse-moi, je ne veux pas aimer.

Loin de ces lieux là fortune t'appelle ;
 Ses dons brillants sont fait pour te charmer :
 Moi, je n'ai rien qu'un cœur tendre et fidèle ;
 Ah ! laisse-moi, je ne veux pas aimer.

Quoi ! tu verrais, dans ma retraite obscure,
 Tes plus beaux jours sans fruit se consumer !
 En l'espérant, ton cœur me fait injure,
 Ah ! laisse-moi, je ne veux pas aimer.

Et si mon cœur, que le chagrin dévore,
 Trop faible, hélas ! se laissait enflammer,
 Pour ton bonheur, je redirais encore :
 Ah ! laisse-moi, je ne veux pas aimer.

EXTRAIT DES JOURNAUX FRANÇAIS DE LA FIN D'AVRIL
 ET DU COMMENCEMENT DE MAI.

DEPUIS qu'il est question de pourvoir les Belges d'un roi de fabrique anglaise, les journaux anglais se sont pris d'un tendre amour pour la Belgique, que naguère encore ils représentaient comme le *pandemonium* des nations, comme un receptacle de pillards et de meurtriers. Le *Courier* confesse humblement ses torts, en avouant que l'on avait, en Angleterre, mal jugé du peuple belge, et que les désordres partiels, dont on s'était fort exagéré l'importance, n'étaient qu'une légitime représaille des complots criminels machinés par la maison de Nassau pour rétablir sur la Belgique une domination à jamais éteinte. Ces désordres, au dire de la feuille anglaise, semblables en tout point aux scènes tumultueuses qui éclatèrent à Paris lors du service de St. Germain l'Auxerrois, ont été comprimés sans peine par les gardes civiques ; à Bruxelles comme à Paris, la garde nationale, tout en réprouvant des actes coupables,

sympatîsâient au fond avec les sentimens de vengeance qui animâient le peuple contre d'insensés provocateurs.

Nous laissons aux Belges à se réjouir de la justice qui leur est rendue d'outre-mer, quelque tardive et quelque peu intéressée qu'elle soit. Sans doute ils auront remarqué avec non moins de plaisir que, sur la seule annonce du prince anglais qui leur est destiné, nos journaux ministériels, qui avaient épuisé contre eux leur vocabulaire d'injures et de calomnies, se sont déjà singulièrement adoucis à leur égard. Les Belges ne sont même plus aujourd'hui des *brouillons*, et le jour où S. A. S. aura définitivement reçu la couronne du congrès national, M. Sébastiani et le *Journal des Débats* proclameront la Belgique la plus sage nation de l'Europe, et proposeront pour exemple à la France sa prudente résignation aux volontés des grandes puissances.—*Le National*.

—Les capitulations des régimens suisses au service de France, abolies par le fait de la révolution de Juillet, laissaient après elles des situations à régulariser, une liquidation à faire, des engagemens à résoudre. Ce fut un des principaux objets de la mission de M. le baron de Saint-Aignan, près la confédération helvétique.

Ces capitulations, auxquelles le gouvernement de la restauration s'était engagé envers les cantons, accordaient, on le sait, aux régimens suisses des avantages tels que la dépense qu'ils imposaient au département de la guerre aurait suffi à l'entretien d'un nombre presque double de troupes nationales. La négociation avait donc pour premier objet de ramener à des taux plus modérés les pensions de retraite ou traitemens de réforme auxquels pouvaient avoir droit les régimens licenciés, qui comptaient dans leurs rangs des soldats de notre ancienne armée.

Un point non moins essentiel, c'était de maintenir la bonne harmonie, qui, depuis plusieurs siècles, unit la Suisse à la France, et de ne pas altérer la sympathie, de tout temps nécessaire, des deux peuples. Un esprit de justice exact, mais bienveillant, devait donc présider à toute cette négociation; c'était l'intention du roi, puisque c'était l'intérêt du pays. Nous avons la satisfaction d'apprendre que M. le baron de Saint-Aignan a dignement accompli cette mission, qui convenait si bien à son caractère loyal et conciliateur.

Un traité a été conclu le 22 Avril dernier, à Lucerne, entre le plénipotentiaire du roi et MM. les commissaires de la diète fédérale helvétique; traité par lequel les capitulations de 1816 sont révisées, les droits legaux reconnus et consacrés, sur le pied des réglemens et tarifs militaires de France; traité qui a

concilié tous les intérêts respectifs. De pareils actes laissent trop souvent apercevoir, dans quelque une de leurs dispositions, l'inégalité de force des parties contractantes. Les commissaires fédéraux, après la signature de celui-ci, n'ont eu, au contraire, qu'à rendre hommage, sans réserve, à l'équité parfaite qui en a dicté toutes les conditions.—*Le Moniteur.*

—On écrit de Turin, le 28 Avril :—“Les troupes piémontaises viennent de se former en corps d'armée, et se portent sur les frontières du royaume lombardo-vénétien. On évalue la force de ces troupes à 75,000 hommes, Le corps d'artillerie est un des plus beaux de l'Europe ; il est commandé par des officiers d'un mérite reconnu. Quarante pièces de canon sont déjà en route pour la frontière. Il est certain que l'Autriche a, de son côté, rassemblé des forces considérables, que l'on s'accorde à évaluer à 130,000 hommes. Ces forces ont reçu leur dernière organisation d'entrée en campagne ; elles sont pourvues du matériel et des provisions nécessaires.

“Les Piémontais ont une haine profonde pour les Autrichiens ; les meilleurs patriotes sont disposés à soutenir le prince de Carignan, s'il veut secouer le joug de l'Autriche. Mais la conduite de la France à l'égard de l'Italie, et l'incertitude où l'on est sur la parti que prendra notre souverain, tiennent encore les esprits dans l'indécision.”

On lit dans le *Dauphinois* : “Le gouverneur de Chambéry, M. d'Oncieu, vient de faire connaître par une proclamation l'avenement au trône de Piémont du prince de Carignan. Il annonce que le nouveau roi a l'intention d'accorder à son peuple tous les droits que peut comporter une sage liberté.”

On assure que le cabinet autrichien, immédiatement après la mort du roi Charles Félix, a fait remettre au cabinet de Turin une note diplomatique, par laquelle il demande une déclaration catégorique sur la politique que le nouveau gouvernement de Sardaigne se propose de suivre. Il rappelle en même temps les obligations que les traités et les conventions conclus entre les deux cours imposent au Piémont. Nous n'avons pas besoin de rappeler que la plupart de ces conventions sont faites dans un but hostile à la France. Le jeune roi Charles Albert a fait communiquer au gouvernement français la note du cabinet de Vienne. Ce prince, sans vouloir encore se brouiller avec l'Autriche, montre cependant déjà assez de disposition à s'affranchir de ces traités, du moins en ce qu'ils renferment de contraire à l'intérêt et à l'indépendance du Piémont. Trouvera-t-il, dans le gouvernement français, l'appui qui lui est nécessaire pour accomplir cette généreuse résolution ? Il est permis d'en douter, quand on songe à la conduite que notre

cabinet a tenue jusqu'à présent dans les affaires d'Italie. Au reste l'opinion générale en Piémont se prononce fortement pour une amélioration du système politique et administratif.—*National.*

Les mouvemens des troupes continuent en Bavière ; elles se portent sur les deux rives du Rhin. Ainsi se réalise la nouvelle que cette puissance voulait y former un camp en-dehors de la garnison de ses places. Celle d'Anspach vient de recevoir le même ordre. Les forces de la Bavière se centralisent et se réunissent. L'armée vient d'être mise sur le pied de guerre. On a appelé la semaine dernière tous les congédiés de cinq classes, et de plus la classe de 1830. On procède avec une activité soutenue à l'armement de la place de Mayence.

La cavalerie bavaroise qui se trouvait aux environs de Keizerslautern et de Deux-Ponts a été forcée de se retirer vers Spire, afin de mettre un terme à la désertion qui avait déjà privé le régiment de deux compagnies montées et armées.

Les négociations pour la Belgique prennent, en ce moment, une direction pacifique. Toutes les idées de guerre s'éloignent, et les cabinets tendent au maintien de la paix. Il ne faut point se le dissimuler, tout s'est décidé en Pologne ; c'est à ce grand mouvement de résistance que l'Europe doit aujourd'hui l'esprit de rapprochement et de conciliation qui anime les chancelleries. Quelle qu'en soit l'origine, cet esprit se produit dans toutes les négociations ; la question si compliquée de la Belgique elle-même tend à se résoudre. Il paraît que le prince Léopold consent à accepter la couronne belge, et que d'un autre côté les puissances ne s'opposent plus à ce que la Belgique conserve son intégralité.—*Courrier Français.*

On lit dans le *Temps* du 16 Mai :—“ Les Russes se retirent, et en ce moment la Pologne toute entière, à l'exception d'une très petite fraction des palatinats de Plock et d'Augustow, est débarrassée de l'armée de Diebitsch. Mais à quel prix les malheureux Polonais ont-ils acheté cette liberté ? Quel deuil et quelle misère ? Avant le commencement de la retraite, le cholera-morbus avait gagné les deux armées. Quinze mille malades, dit-on, encombraient la marche de l'armée russe, à laquelle le transport de ses substances rend nécessaire le service embarrassant de 3 à 4,000 charriots. Le pays était complètement épuisé, et selon le rapport de Diébitsch lui-même, on y trouvait à peine un peu de paille.”

“ Il paraît que dans les derniers jours, la terreur que causa cette horrible maladie était devenue si grande, que le général

Diebitsch a été forcé de faire retraite, ne pouvant forcer ses soldats à combattre, et que les Polonais, ayant tout l'avantage par cette raison, ont refusé eux-mêmes d'attaquer l'armée russe, de crainte d'augmenter la contagion.

Le quartier-général des Polonais a été rapporté à Jendrzew près de Kaluszyn. Le général Skrzynecki a été privé de son commandement, qui a été remis au général Dzickonski.

On lit dans le *Constitutionnel* du 17 Mai :—“ M. de Metternich propose en ce moment un congrès à Aix-la-Chapelle, pour traiter les questions suivantes : 1^o. le désarmement des grandes puissances ; 2^o. une solution pour la Belgique ; 3^o. la constitution de la Pologne ; 4^o. autant que besoin s'occuper de l'état de la Grèce et des moyens à prendre pour y ramener l'ordre.

La question du désarmement souffrira plus d'une difficulté ; ce n'est point la France qui doit donner le premier exemple d'un désarmement, que les autres puissances cessent d'avoir leurs armées sur le pied de guerre ; la France, par la force des choses et par un simple motif d'économie, réduira également son armée, car ce n'est pas à plaisir qu'elle paie un budget de 1,500 millions.

Pour la question belge, les conditions suivantes seraient annulées ; le prince Leopold prendrait la couronne qui lui serait offerte par le congrès ; le territoire belge serait reconnu dans son intégrité, comprenant le duché de Luxembourg. En conséquence, des négociations seraient ouvertes avec le roi de Hollande pour acheter le grand-duché, les puissances seraient garantes du prix. Le gouvernement belge serait, quant à ce duché et à la forteresse de Luxembourg, substitué au lieu et place de l'ancien roi des Pays-Bas, en ce qui touche les droits et les devoirs envers la confédération germanique ; on démolirait les forteresses construites en 1815 sur la frontière de la France et de la Belgique, au choix du gouvernement français, et d'après le consentement du congrès ; une indemnité serait stipulée.

Pour la question polonaise, on conviendrait de la constitution d'un royaume de Pologne indépendant ; la diète reviendrait sur la déchéance prononcée contre la famille du czar ; on chercherait à construire une nation avec le grand duché de Varsorie, en la soumettant à la suzeraineté de la Russie !

Quant à la Grèce, on remplacerait le comte Capo d'Istria, et l'on convoquerait une assemblée générale pour lui faire adopter un président national.

Tel sont les projets qui seront soumis au nouveau congrès d'Aix-la-Chapelle, s'il se réunit.”

DERNIERES NOUVELLES.—Le *Colossus*, de Londonderry, a apporté à New-York des papiers du 24 Mai. Ils ne contiennent que peu de nouvelles importantes.

On disait que les hostilités étaient recommencées entre la Belgique et la Hollande. Il se faisait des deux côtés de grands préparatifs de guerre. Les Hollandais avaient pris le fort de St. Laurent, et un détachement de l'armée belge avait attaqué les Hollandais, comme ils s'avançaient pour détruire une digue, et leur avait fait de 2 à 300 prisonniers.

Le gouvernement de Pologne avait ordonné une nouvelle levée de 40,000 hommes. L'enthousiasme national était si grand, que, d'après les derniers avis, il ne s'écoulerait que quelques jours entre la promulgation de l'ordre et son exécution. Malgré cela, les forces que les Russes amenaient de toutes parts contre la Pologne faisaient craindre qu'elle ne fût bientôt plus en état de résister. On ne savait pas encore quelle avait été la décision de la cour de Vienne concernant l'allocation des troupes de Dwernicki. On disait que le prince Mitternich était disposé à les bien traiter, et à pourvoir à leur subsistance. Les officiers et les soldats seront séparés, et leurs armes mises en dépôt jusqu'à la fin de la guerre.

Le roi des Français avait commencé son voyage dans les provinces. A St. Germain, il avait passé en revue 5000 gardes nationaux.

On dit d'après des lettres de Belgrade, que le grand-visir assiégé dans Biloglia par les bachas insurgés, a été contraint de se rendre faute de vivres.

Le nombre des membres des communes dont l'élection était connue à Londres le 18 mai, était de 566, dont 347 pour et 219 contre la réforme, ce qui donna une majorité de 128 en faveur de la mesure. Il y avait encore 16 membres dont l'élection n'était pas connue en Angleterre, et 41 en Irlande. Le dernier arrivage de Londonderry fait pourtant connaître l'élection de huit membres de plus en Irlande, dont quatre pour la réforme, et quatre contre.

AMERIQUE MERIDIONALE.—Comme on devait s'y attendre après la mort de Bolivar, la guerre civile règne dans la Colombie, au point d'y produire une anarchie presque complète. Les dissensions et la guerre civile règnent également dans la république Argentine. Il y a eu à la fin de Mars des combats assez sérieux dans l'intérieur, entre les corps des généraux Quiroga et Castillo. Le premier a été victorieux. Les corps des généraux Lopez et Paz ont aussi des adversaires à combattre ; et l'on ne parle que de marches, de mouvemens, de rencontres et de combats.

L'ambition des chefs militaires, plutôt que l'esprit de parti, paraît être la cause de tous ces troubles. Il faut convenir pourtant que l'ambition, ou le désir de dominer est à peu près le seul tort qu'on puisse reprocher à ces chefs, et qu'ils se montrent assez généralement humains et même généreux après la victoire, du moins dans la république des provinces unies de la Plata. La tranquillité règne dans les autres états de l'Amérique Méridionale, et elle paraît se rétablir au Mexique.

(Du Canadien de Québec.)

Nous publions avec plaisir la lettre qui suit, adressée au Dr. Tessier, et lui annonçant qu'il a été élu membre honoraire de la Société de Médecine de Massachusset. Ce n'est pas sans une certaine satisfaction que nous y voyons la petite apostille flatteuse à l'égard du nom de baptême de notre compatriote, car elle démontre que la distinction qui lui est conférée n'est due qu'à la connaissance de son mérite et de ses talens, et nullement à la protection de quelqu'un de ses amis particuliers. Nous voyons par le *Vindicator* du 7 courant, que le Dr. Nelson, de Montréal, a dans la même séance, reçu le même honneur de la même société. Un témoignage aussi peu équivoque fait honneur et aux messieurs qui en sont l'objet, et au pays qui les a vu naître. L'un et l'autre de ces messieurs, chacun dans sa branche, ont à force de talens et d'étude, franchi les obstacles qu'un nouveau pays offre toujours dans la voie de la distinction, et nous souhaitons que leurs succès encouragent les autres à suivre leurs traces.

BOSTON, 11 Mars 1831.

DR. TESSIER,

Monsieur.—J'éprouve le plus grand plaisir à vous informer que la Société de Médecine de l'Etat de Massachusset, dans sa séance du six d'Octobre dernier, a fait choix de vous pour être un de ses membres honoraires. Cette marque de distinction n'est décernée qu'à ceux des membres de notre profession qui se sont rendus célèbres en contribuant à l'avancement de la science médicale dans les pays étrangers.

Dans la vue de vous donner une idée générale des règles, ainsi que des principaux objets de la Société, j'ai l'honneur de vous transmettre copie des actes d'incorporation et des réglemens qui la régissent.

Votre diplôme accompagne aussi ma lettre.

J'ai l'honneur d'être, très respectueusement, votre obéissant serviteur,

JOHN DIXWELL,

Secrétaire correspondant de la Société de Médecine de
Massachusset.

N. B.—Nous espérons que vous excuserez l'omission que nous avons faite de votre nom de baptême, vu qu'il est bien moins connu chez nous que votre renommée.

CORRESPONDANCE, &c.

“Monsieur BIBAUD, Editeur de L'OBSERVATEUR.

MONSIEUR.—En vous priant d'accepter mes sincères remerciemens pour la politesse que vous m'avez faite, en m'adressant vos numéros, permettez-moi, s'il vous plaît, de vous faire quelques observations particulières sur votre publication. Je prendrai la liberté de vous dire que je regrette beaucoup votre premier plan, parce que c'était un ouvrage entièrement consacré à la littérature et aux sciences; ensuite, parce que les numéros étant plus considérables, on pouvait y introduire des écrits de plus longue haleine, surtout quand c'étaient des productions du pays, qui nous paraissent naturellement plus intéressantes. L'*Observateur*, tel qu'il est à présent, ne me paraît plus qu'une simple gazette. C'est donc avec chagrin qu'une partie de vos lecteurs ont vu changer un papier intéressant pour un papier nouvelle; d'autant plus que si les numéros arrivent tard, les nouvelles qui y sont annoncées ne sont plus fraîches. Votre papier a cependant l'avantage, à cause du format, d'être relié et conservé dans les bibliothèques. En vous félicitant sur votre premier plan, je n'attribue qu'au manque d'encouragement vos changemens. C'est le malheur des temps, et cela n'est pas un honneur pour notre pays de ne pouvoir soutenir un papier purement littéraire; mais il faut espérer que l'*Observateur* grandira, et deviendra ce qu'était la *Bibliothèque Canadienne*.

St. * * *, 9 Mai 1831.”

UN grand nombre de nos abonnés nous ont écrit, et un bien plus grand nombre encore nous ont parlé dans le même sens. Nous croyons donc nous conformer au goût général du public éclairé, en revenant, comme on nous le conseille, à l'ancien plan d'une publication mensuelle. Pour plus de régularité dans l'envoi et la réception, les numéros sortiront les premiers de chaque mois. Le premier numéro du journal sur l'ancien plan, amélioré, autant qu'il nous sera possible, paraîtra le 1er. Septembre prochain, sous le titre de

MAGAZIN

DU

BAS-CANADA,

JOURNAL LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

N. B. Si quelques uns de ceux, en petit nombre, qui se sont abonnés, l'été dernier, en conséquence de la publication hebdomadaire, n'étaient pas satisfaits du présent changement, ils seraient priés de nous en donner avis, d'ici au 1er. Août prochain.

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que Mr. H. D. BEAUBIEN éprouve beaucoup d'encouragement pour la publication de son *Traité sur les lois civiles du Bas-Canada*, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro. Sa liste de souscription contient déjà un très grand nombre de noms, quoiqu'elle ne soit pas encore sortie de Montréal, à ce que nous croyons. Ceux qui ont examiné l'ouvrage manuscrit en parlent avec avantage, et l'on dit qu'il a obtenu l'entière approbation de l'hon. D. B. VIGER, que l'on sait être un de nos plus profonds jurisconsultes.

D'après tous les avis qui nous sont venus de la campagne, les grains, et le bled principalement, ont partout la plus belle apparence. Le prix des céréales avait un peu haussé en Angleterre, vers le 20 Mai.

MARIÉS:—A Montréal, le 8 du mois dernier, par le revd. John Hick, Mr. Luke BENT, Médecin, de Ste. Geneviève, à Dlle Euphémie LORRIN, du même lieu;

A Champlain, le 27, par N. Moore, écuyer Mr. Anselme HARDIE, Marchand, de Québec, à Dlle. Eléonore CANTIN, du même lieu.

DÉCÉDÉS:—A St. Philippe, le 17 du mois passé, Mr. E. G. PETRI-MOULX, âgé de 20 ans;

A La Chine, le 29, Dlle. SCHOLASTIQUE ALLARD, fille aînée de Joseph Allard, Ecr. âgée de 31 ans. Ses funérailles se sont faites le 25, en présence d'un concours extrêmement nombreux de parens, d'amis et de connaissances;

Au Côteau du Lac, Dimanche, dernier, à l'âge de 67 ans, J. P. LEPROHON, écuyer, Comptroleur de la douane au Côteau du Lac, Juge de Paix pour le district de Montréal, et Lieutenant colonel de milice. Ses funérailles se sont faites le 30, dans l'église paroissiale de Montréal, en présence d'un concours respectable et nombreux.

RECEMMENT PUBLIÉ, et maintenant à vendre chez l'Auteur, et à la Librairie de MM. E. R. FABRE & Cie. un volume de *Poésies Canadiennes*, ayant pour titre :

ÉPITRES, SATIRES, CHANSONS, &c. par M. BIBAUD.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface.—Épître Infantine.—Satire I, contre l'Avarice.—Satire II, contre l'Envie.—Satire III, contre la Paresse.—Satire IV, contre l'Ignorance.—Épître I, *Est mobis in rebus*.—Épître II, *Decipimur specie recti*.—Les Délices de l'Union.—Le Bill de l'Union.—Les Orateurs Canadiens.—Le Vin d'Espagne.—Couplets.—Le Pouvoir des Yeux.—Les Peines de l'Amour.—Le Héros Canadien.—Les Mœurs Acadiennes (Ode ou Chanson, sur l'air : *J'ai vu mes tristes journées*).—Les Savans de la Grèce.—Les Grands Chefs.—Dithyrambe sur la mort de Wolfe et de Montcalm.—Le Jour de l'An.—Les Souhais.—L'Union.—La Perspective.—Les Nouveaux Souhais.—L'Hiver du Canada.—Épithaphe de l'An 1826.—La Gazette.—Le Beau Sexe (Sur l'air, *Aussitôt que la lumière ; Que j'aime à voir les hirondelles, &c.*)—Les Rimes en EC.—Le Temps.—Épithaphe du Canadien.—Vers.—La Lotterie.—Enigmes.—Épithalame.—Épigrammes.—Épithaphe générale.—Bons-mots.—Vers Latins.

MAISON DE PENSION.—Deux ou trois Messieurs qui désireraient prendre pension chez une famille respectable, et dans une partie centrale, salubre et tranquille de cette ville, pourraient trouver ce qui leur convient, en s'adressant au propriétaire de ce journal.

14 Mai 1821.

Messieurs les abonnés, particulièrement ceux qui n'ont encore rien donné depuis qu'ils reçoivent, ou qui doivent plus d'un semestre, sont priés de vouloir bien payer, au moins à compte, le plutôt possible.

A Messrs. les Instituteurs, Marchands, Commis et autres.

LE Soussigné à vendre, L'ARITHMETIQUE, proprement et solidement reliée et dem. rel. Aussi, la GEOGRAPHIE EN MINIATURE, le VOYAGE DE FRANCHERE, &c. &c. M. BIBAUD.

N. B. On recevra pour être insérés sur la couverture des Avertissemens ayant rapport aux Sciences, aux Arts, à l'Enseignement, et à la Librairie.

LE Soussigné a l'honneur de prévenir qu'il continue d'enseigner la Grammaire Française, la Grammaire Latine, la Géographie, l'Arithmétique, la Géométrie, &c., à sa demeure, Rue-St. Charles Marché-Neuf. M. BIBAUD.

Il traduit aussi de l'ANGLAIS en FRANÇAIS, PAMPHLETS, REQUÊTES, AVERTISSEMENS, &c.

UNE personne d'un âge mûr, et qui a acquis de l'expérience dans les affaires et le commerce, désirerait trouver de l'emploi, comme Commis, ou Conducteur de travaux publics.—S'adresser à l'Éditeur.

Montréal, 24 Septembre 1830.